

Marseille, le 7 mars 2023



Madame Perrine PRIGENT
Conseillère Métropolitaine
HÔTEL DE VILLE

LE MAIRE

N/REF. : PB/CLT/VBM
N° 17414/23/02/00043

Madame la Conseillère Déléguée,

Pour faire suite à la réunion de programmation 2023, organisée le 26 janvier, en votre présence et celle des services métropolitains, nous tenons à vous confirmer notre commande de programmation de travaux de voirie et d'étude pour 2023.

En préambule, nous tenons à rappeler nos invariants qui doivent concerner tous les travaux de voirie, comme indiqué à votre prédécesseur dans un courrier de 2021 (attaché en pièce-jointe) ; tous les aménagements et réfections doivent intégrer :

1. **une sanctuarisation des trottoirs** : par bordures de protection, potelets ;
2. **une protection systématique des cyclistes** : par la réalisation de pistes cyclables protégées par des bordures de bonne hauteur ou à défaut, par des balises plastiques, sas de protection aux feux rouges, enrobés cyclables de bonne largeur ;
3. **une limitation de la vitesse** : par l'installation de ralentisseurs, chicanes et par la réduction des largeurs de voie à 3m à chaque fois que cela est possible ou à 3m30 maximum.

En sus, nous ajoutons qu'il nous semble également indispensable, sur l'ensemble des travaux entrepris, d'éviter des dispositifs dont l'inefficacité a été démontrée, comme par exemple les coussins berlinois qui ne ralentissent pas les motos ou les SUV, et de créer à chaque fois que cela est possible des couloirs réservés aux bus et aux taxis.

Par ces actions, et par l'application stricte des lois et des normes dans nos aménagements de voirie (comme la loi d'orientation des mobilités), nous assurerons une protection et un confort renforcés à tous les usagers de la voirie - en particulier des plus faibles d'entre eux : les enfants, nos aînés ou les personnes en situation de handicap qui sont trop souvent assignés à résidence -, nous apaiserons l'espace public et favoriserons le développement des mobilités piétonnes, cyclistes et des transports en communs qui sont indispensables pour respecter nos obligations en termes de réduction de la pollution de l'air et de réduction de nos émissions carbone.

Nous vous présentons en annexe, les travaux pour lesquels nous demandons une réalisation ou bien des études en 2023 de façon à inscrire notre commande dans une logique pluriannuelle 2023-2026. Les priorités sont détaillées en annexe, reprenant les travaux 2022 non réalisés, la commande pour 2023 pour travaux et études, incluant les éventuelles OPI.

A travers la mise en œuvre de cette programmation Voirie 2023, nous ferons un pas significatif vers l'apaisement de notre secteur.

Pour finir, je dois attirer votre attention sur la nécessaire information et consultation de nos administrés sur ces projets. Vous saurez compter sur la mairie de secteur pour assurer son travail d'expertise de terrain et proximité dans la consultation des habitants. Pour exercer mon rôle, j'aurai besoin, en retour, d'être constamment et précisément informé des calendriers de projets, des dates d'interventions, et d'être destinataire des plans et esquisses des projets pour avis.

Dans un esprit de collaboration renouvelée entre Métropole et Ville, nous saurons apporter aux administrés des 6ème et 8ème arrondissements ce qu'ils attendent depuis longtemps et méritent : de la sécurité, du confort, et une place pour chacune et chacun des usagers de l'espace public.

Je vous prie d'agréer, Madame la Conseillère, l'expression de mes cordiales salutations.


Pierre BEAUFROCHE

cc : Marion VORTEMANN

Cabinet de Madame Martine VASSAL

ANNEXE

Concernant la programmation des travaux de voirie 2023, nous avons établi la liste suivant, par ordre de priorité :

Au titre de la réalisation des travaux validés sur le budget 2022 et qui n'ont pas été réalisés, réalisés de façon partielle, ou qu'il convient de reprendre :

Rue Breteuil

La réalisation d'une piste cyclable protégée et la plantation d'arbres restent en attente et la sécurisation des abords de l'école doit être complétée (voir e-mail détaillé du 26 janvier 2026 et courrier du 21 novembre 2022).

Cours Julien

Un entretien en profondeur doit être mené pour assurer la sécurité et la propreté de la place : comblement de trous, égalisation du niveau des sols, réfection du mobilier urbain dégradé ou manquant, replantation des arbres et intégration d'un système d'arrosage, renforcement de la signalétique d'interdiction de circulation et stationnement, création aux abords de la place de parkings, vélos et motos.

Rue de la Guadeloupe

La finalisation du projet de réfection de la rue, validé en 2022.

Rue Lodi

La mise en oeuvre du projet validée en 2022 permettant l'agrandissement des trottoirs, la mise au norme des arrêts de bus, la création d'une zone 30, l'augmentation du nombre de passages piétons et la création de deux plateaux traversants.

Le Littoral - de la Madrague aux Goudes, y compris Samena

Mise en oeuvre d'aménagements tactiques permettant la réduction du stationnement anarchique pour sécuriser les cheminements piétons, cyclistes et la circulation des transports en communs : potelets sur la rue Pelleprat, barrière à l'avant-port des Goudes, création d'un parking, enrochements sur la route des Goudes, à la Calanque du Mauvais Pas, dispositifs anti-stationnement anarchique à l'entrée du Parc entre la Madrague et Saména et formalisation d'une zone 30 allant du rond-point Henri Frenay à Callelongue intégrant des ralentisseurs.

Promenade du Grand Large

Reprise des travaux réalisés : protection de la piste cyclable et de tous les trottoirs par bordure ou potelets de façon à éviter tout stationnement anarchique, reprise de l'enrobé sur toute la largeur de piste (actuellement 60% pavé et 40% enrobé) et rétablissement de la largeur initiale de piste (réduite de 20 cm depuis les travaux) ou agrandissement lorsque cela est possible et réalisation de deux plateaux traversants en remplacement des coussins berlinois efficaces.

Ces travaux étaient budgétés sur 2022.

Au titre du budget 2023, nos demandes sont les suivantes (par ordre de priorité) :

Rue des Trois Rois et abords

Piétonnisation, installation de bornes rétractables et pour permettre un meilleur nettoyage, suppression du mobilier urbain devenu inutile (potelets) et comblements des trous et aspérités de la chaussée.

Rue du Cambodge :

Élargissement et protection des trottoirs via création d'un sens unique de circulation en alternance grâce à un feu de signalisation.

Avenue de Prado (2ème partie)

Création d'un double sens cyclable protégé sur le côté nord de l'avenue via l'isolation et la mise à niveau d'une partie du terre-plein dédiée aux cyclistes.

|
|

|
|

Avenue Georges Pompidou et Rond-Point du David

Finalisation de la réfection de la voirie avec un double sens cyclable protégé, sur chaussée, limitation des largeurs de chaussée pour réduire la vitesse des véhicules, création de plateaux traversants de grande largeur et de couloirs de bus.

Création d'un rond-point de type "hollandais" avec protection et séparation de la circulation cycliste et intégration d'un couloir de bus.

Rond-Point Henri Frenay

Réfection du rond-point en anneau "hollandais" avec piste cyclable protégée, couloir de bus et trois plateaux traversants pour la sécurisation des traversées piétonnes.

Avenue Pierre Mendès-France

Réfection sur le modèle de l'avenue Georges Pompidou : piste cyclable protégée à double sens, sur chaussée, création de couloirs de bus, ralentisseurs et plateaux traversants pour sécuriser les traversées piétonnes.

Avenue Clot Bey

Création d'une piste cyclable sur chaussée et création de ralentisseurs traversants avant et après l'entrée du stade Jean Bouin

Place Notre-Dame-du-Mont

Réfection et apaisement avec piétonnisation du parvis de l'église.

Avenue de Bonneveine :

Sanctuarisation des trottoirs avec déplacement de la piste cyclable sur chaussée et suppression du stationnement sur trottoir, création de plusieurs traversées piétonnes supplémentaires sécurisées par des ralentisseurs.

Avenue Zénatti :

Sécurisation de la piste cyclable.

Boulevard Alexandre Dumas :

Suppression du stationnement trottoirs-chaussée et création d'une piste cyclable unidirectionnelle.

Au titre des simples réparations et des dépenses de mobilier sur 2023 (l'essentiel des demandes précises devant se faire en suivi du document de cadrage général et dans la collaboration services à services) :

Avenue de Hambourg

Réfection *a minima* d'une partie du boulevard de Hambourg sur un budget de 30 000 euros maximum. Ceci, dans l'attente de la fin des chantiers de construction, pour déboucher sur une réfection plus ambitieuse.

Rue Emile Sicard:

Suppression du stationnement trottoirs-chaussée, protection des trottoirs par potelets et formalisation d'une zone 30 ainsi que sens inverse cyclable avec logo piétons-vélos.

Bd Luce:

Suppression du stationnement trottoirs-chaussée et étude de deux pistes cyclables unidirectionnelles ou zone de rencontre.

Ecole Grignan Paix :

Apaisement des abords de l'école par élargissement des parvis et suppression du stationnement sur une partie du square Henri Bergasse par potelets ou autre.

Boulevard de Maillane :

Protection de la piste cyclable par bordures fixes de 20cm de haut et balises J11 sablées.

Traverse Antignane :

Protection de la piste cyclable par bordures fixes de 20cm de haut et balises J11 sablées.

Boulevard de la Verrerie :

Création d'une chicane et désimperméabilisation

Afin de prévoir la programmation pluri-annuelle 2023-2026, voici nos demandes d'études à réaliser pour 2023 pour programmation à partir de 2024 (par ordre de priorité) :

N. B. : Le document de programmation générale émanant des services en date de décembre 2022 demeure comme document cadre sur 2023-2026.

Rue Breteuil - Rue Dr Escat - Boulevard Vauban (jusqu'à Notre-Dame)

Prolongation de la piste cyclable Breteuil en double sens vers Escat, Montebello, Paradis et Boulevard Notre-Dame.

Place Bonnefon (à traiter dans le cadre d'une OPI)

Réduction de la largeur circulante, végétalisation, sécurisation des itinéraires cyclistes et piétons.

Joseph Vidal

Ralentisseur et piste cyclable unidirectionnel dans le sens montant (Bonnefon > mer).

Littoral - Jourdan Barry

Replantation des espaces, protection des pistes cyclables et couloirs de bus.

Haïfa - rond point Pierre Guerre jusqu'à Marie Louise

Apaisement et reprise de façade à façade avec création de piste cyclable.

Place Vauban

Végétalisation et réfection complète de la place.

Boulevard Périer

Suppression stationnement trottoirs-chaussée, pistes cyclables et couloirs de bus.

Rue Paradis

Suppression stationnement trottoirs-chaussée, pistes cyclables et couloirs de bus quand c'est possible.

Rues Dupré - Rostand

Élargissement du trottoir.

Maurice Favier

Rue sur plateau unique.

Avenue de Corinthe

Création de pistes cyclables et ralentisseurs.

Square Teisseire:

Rénovation du square et de l'esplanade de l'école après travaux : plateaux traversants, fontaine à boire, banc, végétalisation.

Cours Gouffé:

Rue du Rouet et abords :

Étude des sens de circulation, réfection de la voirie et apaisement général du quartier.

Avenue de Mazarques :

Création d'une piste cyclable du Prado à Baverel.

Apaisement des rues des écoles suivantes

- | | |
|--------------------------|--|
| 1. Saint Anne (2 écoles) | |
| 2. Friedland (1) | |
| 3. Verrerie (1) | |

4. Pointe Rouge côté Nice-Piot (2 écoles)
5. Prado Plage (2 écoles)
6. Lapin Blanc Zenatti (2 écoles)
7. Jean Fiolle (3 écoles)
8. Grotte rolland (1 école + SESSAD)